



Conseil de sécurité

La question concernant Haïti

9444th meeting
New York, 19 October 2023
Déclaration après le vote

Merci, Monsieur le Président,

La Suisse a voté en faveur du renouvellement des mesures de sanctions en Haïti. Nous considérons que les sanctions contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Elles peuvent servir à mettre un terme aux violences abominables en Haïti. A cet effet, les sanctions doivent être efficaces et crédibles. Cela implique que les sanctions du Conseil respectent les garanties de procédure lors de l'inscription et de la radiation d'individus et d'entités sur les listes de sanctions.

La Suisse s'engage depuis 2005 avec le Groupe d'Etats « *like-minded* » en faveur de l'état de droit dans les sanctions onusiennes. Hormis la création du mécanisme de l'Ombudsperson dans le régime 1267, peu de progrès ont été réalisés. A l'heure actuelle, les Etats demeurent exposés aux risques de litiges portés devant les tribunaux qui créent une situation dans laquelle ils peuvent ne pas être en mesure d'appliquer les sanctions. Des procédures équitables suffisantes sont la meilleure manière d'y remédier et de garantir une mise en œuvre uniforme et universelle des sanctions du Conseil de sécurité.

L'année dernière, lorsque le Conseil de sécurité a établi ce régime de sanction à travers la résolution 2653, il a reconnu l'importance des procédures équitables. Etant donné qu'il s'agit d'une priorité pour la Suisse, mon pays s'est activement engagé dans les négociations pour les renforcer.

Aujourd'hui, le Conseil s'est accordé à soutenir le développement de procédures équitables. Il se donne ainsi un mandat clair. Nous devons nous appuyer sur cette promesse et poursuivre nos efforts. Ces efforts doivent aller au-delà du point focal, qui ne satisfait pas les conditions d'état de droit. La Suisse continuera de s'engager constructivement avec les membres de ce Conseil.

Je vous remercie.

Unofficial Translation

Thank you, Mr President,

Switzerland has voted in favour of renewing sanctions in Haiti. We believe that these sanctions help to maintain peace and international security. They can be used to put an end to the abominable violence in Haiti. To this end, sanctions must be effective and credible. This means

that the Council's sanctions must respect procedural guarantees when individuals and entities are placed on or removed from sanctions lists.

Since 2005, Switzerland has been working with the Group of Like-Minded States to promote the rule of law in UN sanctions. Apart from the creation of the Ombudsperson mechanism in the 1267 regime, little progress has been made. At present, states remain exposed to the risk of court litigation which creates a situation where they may not be able to enforce sanctions. Sufficient due process is the best way to remedy this and to ensure uniform and universal implementation of Security Council sanctions.

Last year, when the Security Council established this sanctions regime through Resolution 2653, it recognised the importance of fair and clear procedures. Given that this issue is a priority for Switzerland, my country has been actively involved in negotiations to strengthen them.

Today, the Council has agreed to promote the development of fair and clear procedures. It has thus given itself a clear mandate. We must build on this promise and continue our efforts. These efforts must go beyond the focal point, which does not meet rule of law standards. Switzerland will continue to engage constructively with the members of this Council.

Thank you very much.